



# CC 18 C



## RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

### Ralentisseurs illégaux : la justice effrayée par l'ampleur des dégâts.



**La démolition des ralentisseurs illégaux et dangereux va-t-elle mettre un certain temps à arriver ? L'avocat d'une association dénonce une crainte de la justice, face au nombre colossal de contentieux. 80 à 90% des dos d'âne risquent d'être jugés comme illégaux.**

C'est la boîte de Pandore qu'a sans doute commencé à ouvrir la cour administrative de Marseille, [en mai dernier](#). Cette dernière décidait alors que tous les ralentisseurs devaient respecter strictement les mêmes normes. À savoir, celles éditées en 1994 à ce sujet.

Or, 80 à 90% des ralentisseurs en France, sur les près de 450 000 d'entre eux, ne respecteraient pas cette norme. Ils seraient donc illégaux, ce qui les rendrait désagréables, voire même dangereux pour les automobilistes mais aussi pour les usagers plus vulnérables, notamment les motards.

Reste que cette décision de la cour administrative de Marseille pourrait changer la donne. Car si tant de ralentisseurs sont illégaux, cela peut déboucher sur des jugements contraignant à les transformer. Ce qui pourrait entraîner de lourdes dépenses pour les autorités.

#### Les procédures contre les ralentisseurs traînent

Or, les pouvoirs publics semblent craindre cela. Ils redoutent des attaques en justice en série et autant de destructions, suite à la jurisprudence de la cour administrative de Marseille. Me Patrick Gaulmin, avocat de l'Association de défense du cadre de vie, s'opposant aux ralentisseurs illégaux, dénonce cela au micro de France 3 Régions :

*"Je pense qu'il y a une crainte des juges administratifs d'ouvrir la boîte de Pandore parce qu'effectivement ça ouvre la voie à de nombreux contentieux puisqu'il faut savoir qu'il y a entre 80 à 90% de ralentisseurs illégaux. Donc la crainte du juge administratif, c'est de permettre à tout un chacun d'obtenir la démolition du ralentisseur."*

Reste à voir comment cela évoluera. Rappelons que ces ralentisseurs illégaux peuvent être dangereux. Raison pour laquelle des associations se sont saisies du sujet, ces derniers temps. Cela concerne notamment l'entité Pour une mobilité seine et durable et la FFMC. [Avec un certains succès, puisque la justice a déjà demandé à en détruire certains.](#)

Source : Auto Moto – 30.09.2024.